

29 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les compléments alimentaires à visée articulaires, des produits sécurisés aux bénéfices avérés

Le 29 mars 2019, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a publié un avis sur les compléments alimentaires à visée articulaire contenant de la glucosamine et/ou de la chondroïtine.

Dans cet avis, l'Anses fait état d'un certain nombre d'effets indésirables apparus suite à la consommation de ces produits et déconseille **à certaines populations** d'en consommer.

Synadiet tient à rassurer le grand public sur la sécurité des compléments alimentaires à visée articulaire contenant de la glucosamine et de la chondroïtine et à **souligner l'intérêt** qu'ils présentent pour les personnes concernées par les problèmes articulaires.

Dans son avis, l'Anses mentionne 74 déclarations d'effets indésirables en 9 ans (de 2009 à 2018). L'Anses a évalué que, parmi ces cas, seuls **9 sont vraisemblablement** et **2 sont très vraisemblablement** imputables à la prise de compléments alimentaires contenant de la glucosamine et/ou de la chondroïtine. Les effets observés sont essentiellement modérés et d'ordre hépatique ou gastro-entérologique et disparaissent dès l'arrêt de la prise.

Le marché français des produits à base de glucosamine et chondroïtine est d'environ de 2,2 millions de boîtes par an, ceci permet donc de pondérer les cas d'effets indésirables avérés à environ 1 pour 1,8 million de boîtes vendues.

Par ailleurs l'utilité de ces produits est largement reconnue par des consensus d'experts et étayée par de nombreux travaux scientifiques. Ces compléments alimentaires ont toute leur place dans la stratégie de prise en charge de populations pour lesquelles une pathologie n'est pas déclarée mais dont l'inconfort est suffisamment important pour envisager le recours à des anti-inflammatoires aux effets indésirables connus.



En outre, concernant le risque allergique identifié dans l'avis, Synadiet tient à rappeler que les industriels, en respect de la réglementation européenne sur l'étiquetage, **mettent déjà en avant sur leur packaging les allergènes de crustacés et de poissons.**

Synadiet remercie l'Anses pour la réalisation de ce processus de nutrivigilance qui, de manière constructive, participe à la constante montée en qualité des compléments alimentaires. Les recommandations de l'Anses pour les mentions d'étiquetage des produits contenant de la glucosamine et/ou chondroïtine concernant les populations spécifiques pourront ainsi être prises en compte par les industriels soucieux de la qualité et de la sécurité de leurs produits.

Le syndicat tient à souligner l'importance d'une lecture attentive des avis scientifiques émis par l'Anses afin d'assurer une information juste et mesurée des consommateurs par la presse. Les raccourcis systématiques destinés à faire le buzz sont inutilement anxiogènes et attisent les peurs vis-à-vis de produits qui sont d'une grande aide aux personnes en situation d'inconfort.

SYNADIET

Syndicat professionnel indépendant créé en 1950, SYNADIET est depuis 2012 un syndicat qui regroupe la majorité du secteur des compléments alimentaires en France. Avec plus de 240 adhérents (consultants, fabricants, façonniers, fournisseurs d'ingrédients, distributeurs, laboratoires d'analyse), SYNADIET a une force de représentativité unique en France formulant des propositions et mettant en place des actions concrètes pour une évolution responsable de son secteur d'activités, notamment sur les sujets qui ont trait à la qualité, à l'information et à la sécurité